



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE**

08 JUL. 2021

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'eau) sur la demande d'autorisation du redéploiement de l'hippodrome Saint-Jacques, commune d'Anse-Bertrand, présenté par le Conseil Régional de Guadeloupe**

Par arrêté SG-BCI du 8/07/21, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du lundi 2 août 2021 au mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 inclus**.

Le commissaire enquêteur est Madame Ruddyse GIRARD, consultante en aménagement et développement local. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à l'espace Adela DESCHAMPS – Rue des Bougainvilliers – 97121 Anse-Bertrand, siège de l'enquête, ou par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr)

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être prises en compte, les correspondances ou courriels doivent impérativement parvenir avant le **1<sup>er</sup> septembre 2021**, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public : **lundi 2 août 2021, mercredi 11 août 2021, jeudi 19 août 2021, de 9 heures à 12 heures, et mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021, de 14 heures à 17 heures**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, en mairie d'Anse-Bertrand, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. Yann CANTAL, responsable de projet au Conseil Régional (téléphone : 0690 68 27 93, adresse électronique : [yann.cantal@cr-guadeloupe.fr](mailto:yann.cantal@cr-guadeloupe.fr)).

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation du redéploiement de l'hippodrome Saint-Jacques, commune d'Anse-Bertrand, présenté par le Conseil Régional de Guadeloupe.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

Sébastien CAUWEL